

Discours du Royaume du Maroc, lu par
Faical SOUISSI (Deuxième Commission)
1ere Réunion Intersession, en préparation de la
Conférence de Rio, New York, 11 Janvier 2010.

Tout d'abord, je voudrais féliciter Messieurs les deux co-présidents, l'Ambassadeur de Corée et l'Ambassadeur d'Antigua Barbuda pour la manière sage dont ils gèrent les travaux de cette Grande Réunion.

Je voudrais signaler également que le Maroc souscrit à la Déclaration prononcée par le Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais également signaler que le Maroc vient de remettre, tout récemment, au Secrétariat Général de la Conférence, sa contribution au questionnaire relatif au processus de préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable.

Au cours de cette intervention, Le Maroc voudrait évoquer très brièvement les deux aspects de l'ordre du jour :

L'Economie Verte dans le contexte du Développement durable et l'aspect institutionnel.

Le Maroc, également, se joint, aux nombreuses délégations, qui ont affirmé que l'économie verte ne devrait pas se substituer au développement durable et que cette économie doit compléter plutôt, dans le cadre d'une approche inclusive, la question globale du Développement Durable.

Si la définition du Concept de l'économie verte ne relève pas de l'urgence extrême, il n'en demeure pas moins que le Maroc estime que la définition de ce concept serait très souhaitable, voire nécessaire, du moment que la délimitation de ce concept pourrait circonscrire davantage cette thématique dans le temps et dans l'espace et partant, épargner aux pays membres d'aborder des débats superfétatoires, déjà le Rapport Brundtland, sollicité par l'Organisation des Nations Unies en 1987, a réussi à définir le Développement Durable comme « la capacité à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cette définition a eu des retombées très positives sur tous les débats ayant trait à la question du développement Durable, puisqu'elle a permis de cerner relativement les dimensions de cette thématique globale.

Messieurs les Présidents,

Concernant le caractère institutionnel du développement Durable et au moment où cet aspect concerne la question de la Gouvernance, ma délégation aurait souhaité, dans le cadre de cette Réunion de deux jours, entendre un exposé sur les conclusions de la seconde réunion sur la réforme de la Gouvernance Environnementale Internationale, qui a eu lieu, du 21 au 23 Novembre 2010 à Helsinki, et qui avait pour objectif premier, de créer, dans un proche avenir, une Plate forme politique et scientifique solide, crédible et accessible, dédiée à la promotion du Développement Durable, notamment, dans les pays en développement.

Messieurs les Présidents,

Le cadre institutionnel global pour le Développement durable rend compte de la capacité d'adaptation et de mutation progressive des Etats au moment où la mise à niveau environnementale doit s'accompagner d'une mise à niveau du cadre institutionnel et juridique international. C'est la raison pour laquelle il convient de créer, aujourd'hui, une Organisation Mondiale de l'Environnement, ou du moins effectuer des réformes substantielles du Programme des Nations Unies pour l'Environnement afin de permettre à cette institution de détenir l'autorité politique et les ressources financières requises par les pays en Développement.

En dernière analyse, il nous incombe aujourd'hui, pays membres des Nations Unies, de mener, dans le cadre de nos débats afférents à la thématique du Développement Durable, un discours plus optimiste qui, nous permettra d'aller de l'avant et ne faire nullement marche en arrière. La prolifération et la multiplication des réflexions, ne pourraient que générer un minimum d'acquis. Ces acquis même s'ils représentent un caractère minimum, ils s'entendent tout de même, comme de réels acquis, qui marqueront l'histoire du processus d'élaboration du concept de l'économie verte.

Je vous remercie